

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du vendredi 9 juin 2017 à 19 heures 00. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	11
Absents excusés	2
Votants :	9
Convocation du 2 juin 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER

Excusés : Céline GARNIER, Christian FRANCOIS
Secrétaire : Colette FRAIOLI

Ordre du jour

- 1- TRAVAUX CENTRE BOURG : **avancement des travaux**
- 2- TRAVAUX BATIMENT SCOLAIRE : **demande de subvention départementale (contrat Vendée Territoire de la CCVSA)**
- 3- SUBVENTIONS aux associations et autres organismes
- 4- CCU (CONTRAT COMMUNAL URBANISME) : **convention d'étude : délibération**
- 5- VENDÉE EAU : **transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP de la forêt de Mervent à Vendée Eau**
- 6- CCVSA : **modification des statuts de la CCVSA pour la prise de compétence « eau potable » en janvier 2018**
- 7- SYDEV : **transfert de la compétence « maintenance de la signalisation lumineuse »,**
- 8- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : **nomination des coordonnateurs communaux (titulaire – suppléant)**
- 9- PERSONNEL
 - **avancement de grade et modification du tableau des effectifs**
 - **régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP**
- 10- DOCUMENT UNIQUE : **approbation du document**
- 11- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu. Aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

- **Finances communales** : M. Le maire propose de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour :
- Financement aménagement du centre bourg : emprunt
 - Ligne de trésorerie

Emprunt : M. le maire expose aux élus que pour finaliser le financement des travaux d'aménagement du centre bourg et de la pêcherie, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 75 000 euros. Le crédit agricole propose ce prêt dans les conditions suivantes :

- durée 20 ans
- périodicité : trimestrielle
- taux 1.78%
- montant de l'échéance : 1 116.32€
- frais de dossier : 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la souscription du prêt de 75 000€ auprès du crédit agricole dans les conditions énoncées et autorise M. le Maire à signer tous les documents.

Ligne de trésorerie : M. le Maire propose au conseil municipal, de dénoncer la ligne de trésorerie de 80 000€ et de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie de 150 000€ dans les conditions suivantes :

- Durée 12 mois
- Base de calcul des intérêts 365 jours
- Pas de montant minimum pour le déblocage
- Frais dossier 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

- De renoncer à la ligne de trésorerie de 80 000€,
- D'autoriser l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 150 000€ et la signature du contrat.

1- TRAVAUX DU CENTRE BOURG : POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Depuis la dernière réunion, les travaux suivants ont été réalisés :

- Installation des toilettes (non mises en service à ce jour)
- Pose de la signalétique – des panneaux supplémentaires sont à commander
- Finition de la route (grenaillage)
- Installation du mobilier urbain (range-vélos)

À la prochaine réunion de travaux, certains points seront revus :

- Manque passage piéton rue de la Garnauderie
- Murets devant l'église non conformes aux plans.

2- TRAVAUX BATIMENT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE (CONTRAT VENDEE TERRITOIRES DE LA CCVSA)

M. le Maire expose aux élus que le projet de travaux de rénovation de l'école primaire est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat Vendée Territoires.

Le montant prévisionnel des travaux est de 46 746€ HT

Subvention attribuée DETR 2017 : 14 261€

Subvention sollicitée auprès du Département : 10 000€

Autofinancement : 22 484.90€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet tel que présenté et autorise le dépôt du dossier auprès du Département.

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes pour l'année 2017

- | | |
|---------------------------|-----|
| - Les Avant-deux | 80 |
| - FNATH | 50 |
| - Jeunes sapeurs-pompiers | 80 |
| - Canoë kayak | 800 |

- Amicale des sapeurs-pompiers	160
- AVEC	50
- Comité d'animation	900
- Association des parents d'élèves	900
- Anciens combattants	80
- La Saint Hubert	250
- Twirling club	1350
- Club la détente	80
- Sud Vendée Football	1350
- ADMR	1005
- Team LCD	40
- Banque alimentaire	150
- Chambre des métiers des Deux-Sèvres	45
- Chambre des métiers de Charente maritime	40
- BTP CFA Vendée	130
- Les copains musiciens du Marais	150
- Les restos du cœur	100
- Oval autisme	100
- Secours catholique	100
- Croix rouge	50
- Asso sud Vendée équip compet	50
- Maison familiale et rurale St Gilles	45
- Collège St Martin	80
- La Fondation du patrimoine	75

4- CCU (CONTRAT COMMUNAL URBANISME) : CONVENTION D'ETUDE : DELIBERATION

M. le Maire rappelle que dans le cadre du CCU, une convention d'études a été conclue entre le Département, l'EPF et la commune dont le délai est le 29 août 2017. En date du 16 décembre 2016, par avenant la convention a été modifiée au regard du projet d'aménagement de l'ilot du Cloucq. Les études ne pouvant être réalisées d'ici la fin de la convention, il propose de solliciter un 2^{ème} avenant afin de prolonger le délai. Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à passer un 2^{ème} avenant à la convention initiale et à signer cet avenant.

5- VENDEE EAU : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SIAEP (SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE) DE LA FORET DE MERVENT A VENDEE EAU

M. le Maire expose aux élus le projet de statuts révisés de Vendée Eau. Il propose de délibérer afin de valider la prise de compétence production d'eau potable par Vendée Eau en place des précédents SIAEP.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

D'approuver l'adhésion du SIAEP de la forêt de Mervent à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 décembre 2017.-

6- **CCVSA : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVSA POUR LA PRISE DE COMPETENCE « EAU POTABLE » JANVIER 2018**

M. le Maire expose aux élus que la loi NOTRe prévoit en son article 64, pour les communautés de communes que la compétence eau potable devient optionnelle au 1^{er} janvier 2018, puis obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La CCVSA a proposé une modification de ses statuts visant à la prise de compétence en matière d'eau potable au 1^{er} janvier 2018. Vendée Eau ayant par ailleurs délibéré sur le transfert de la compétence « production d'eau potable » des SIAEP à son profit au 31 décembre 2017 ainsi que sur un projet de statuts révisés au 1^{er} janvier 2018 incluant la CCVSA.

Le conseil municipal décide de valider le transfert de la compétence eau potable et accepte le projet de statuts modifiés de la CCVSA.

7- **SYDEV : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE »**

M. le Maire informe les élus que le PIV (Panneau Indicateur de Vitesses) route du Mazeau est accidenté, qu'à ce jour le Sydev a la compétence de maîtrise d'ouvrage sur tous les investissements en matière de signalisation lumineuse liée à la sécurité routière mais pas pour la maintenance, il propose donc aux élus de transférer au Sydev la compétence maintenance signalisation lumineuse liée à la sécurité routière pour assurer les dépannages et réparations.

Le conseil municipal valide le transfert de cette compétence au Sydev.

8- **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : NOMINATION DES COORDONNATEURS COMMUNAUX (TITULAIRE – SUPPLEANT)**

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. L'enquête démarre dès à présent et il est nécessaire de nommer les coordonnateurs communaux qui seront responsables de la préparation puis de la réalisation de la collecte.

Le conseil municipal décide que Mme Colette Fraioli sera coordonnatrice titulaire et Mme Anny LUCAS, suppléante.

9- **PERSONNEL**

► **Avancement de grade et modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2017, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante : création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet et suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

► **Régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP**

Rapporteur : M. G.BOUTEILLER

“Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est adopté pour tous les fonctionnaires de l'État, et transposable aux fonctionnaires territoriaux.

Ce nouveau régime a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes. Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Ces fonctions sont classées dans différents groupes selon des critères professionnels.

Le RIFSEEP se décompose en 2 indemnités

-IFSE (indemnité liée aux fonctions) : l'organe délibérant fixe un montant maximal par groupe et fixe individuellement le montant attribué à chacun.

-CIA (complément indemnitaire annuel) tient compte de l'engagement professionnel et est facultatif.

Le comité technique a émis un avis favorable au projet de délibération. (critères professionnels, montant maximal ...)

Le conseil municipal décide d'adopter à compter du 1^{er} août 2017, la proposition relative au nouveau régime indemnitaire.

10- DOCUMENT UNIQUE

M. le Maire informe les élus que le comité technique a validé le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et qu'il doit être approuvé par le conseil municipal.

Les élus, à l'unanimité, approuvent le document.

11- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Dossier garde champêtre : M. G.BOUTEILLER informe les élus que la commune de Benet procède à un recrutement d'un garde champêtre, celui-ci sera mis à disposition de plusieurs communes pour exercer la fonction de police municipale. Une convention sera établie définissant les modalités de mise à disposition.

► Devis pour le matériel restaurant scolaire : M. JP. BERTRAND présente les devis pour l'achat d'un fourneau et d'un lave-vaisselle :

- Société ERCO : 5 251€ TTC
- Froid vendéen : 6 200€ TTC

Le devis de la société Erco serait retenu mais avant la validation il est nécessaire de bien vérifier que les matériels correspondent aux attentes de Mme Lambertson.

► Départ de Mme Magali Blanchard, directrice de l'école.

► Préparation 13 et 14 juillet : réunion à prévoir pour assurer la sécurité du site du tir du feu d'artifice.

Fin de la réunion : 21h00